Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du :	**Jeudi 15 octobre 2026**
À :	**10h00 – FFF**
Présidence :	M. Philippe DIALLO
Présents :	MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU, Clémentine CHARRAUD, Elodie CROCQ, Pascale EVAIN, Nicole ISAC, Véronique LAINE, Elisabeth LOISEL, Charlotte LORGERE, Sandrine MATHIVET, Virginie MOLHO, Joëlle MONLOUIS et Aline RIERA MM. Jean-Michel AULAS, Pierric BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, , Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Vincent LABRUNE, Jean-Claude LEFRANC, Baptiste MALHERBE, Pascal PARENT et Bertrand REUZEAU
Excusés :	MME. Sabine BONNIN M. Jean-François CHAPELLIER
Assistent à la séance :	MME. Anne GUEGUEN MM. Jean-François VILOTTE, Thomas CAYOL, Hubert FOURNIER, Martin GUIVARC'H, Philippe JOLY, Erwan LE PREVOST, Christophe PROUST, Marc VARIN et François VASSEUR

I. Approbation des procès-verbaux

1) Procès-verbaux du Comité Exécutif des 10 et 25 septembre et du 8 octobre 2026

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux de ses réunions des 10 et 25 septembre et du 8 octobre 2026.

2) Procès-verbal du BELFA du 8 octobre 2026

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du BELFA du 8 octobre 2026.

3) Procès-verbal du CCPF du 7 octobre 2026

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du CCPF du 7 octobre 2026.

II. Informations du Président

1) Résultats des Sélections nationales – Calendrier international

Le Président Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1).

Au sujet de l'Equipe de France A, le Comité Exécutif relève les choix forts du nouveau sélectionneur, marqués par l'appel de nouveaux joueurs et un rajeunissement du groupe. L'équipe a réussi ses débuts avec trois victoires en quatre matchs et se trouve ainsi en bonne position pour se qualifier pour les quarts de finale de la Ligue des Nations.

Philippe DIALLO revient sur l'engouement suscité par les Bleus, ayant réuni 150 000 spectateurs en deux soirées au Stade de France et généré dont deux des trois meilleures recettes de l'histoire. A la télévision, les audiences ont progressé de 1 à 1,5 million de téléspectateurs par match, avec des parts d'audience réjouissantes.

Par ailleurs, en réponse à une question de Pierric BERNARD-HERVE, Philippe DIALLO et Hubert FOURNIER confirment que des échanges sont prévus entre le sélectionneur et la Direction Technique Nationale, afin d'engager une réflexion globale sur un projet élargi à l'ensemble des sélections de jeunes.

Marc KELLER revient sur les résultats de l'Equipe de France Espoirs, déjà qualifiée pour l'UEFA Euro U21 et qui a terminé la phase de qualifications avec trois victoires en quatre matchs lors de son dernier rassemblement.

Claude DELFORGE indique que l'Equipe de France Féminine de Futsal termine à la troisième place de son groupe au Tour Elite des éliminatoires de l'UEFA Euro 2027, et souligne que l'écart se resserre avec les meilleures nations mondiales.

2) Point d'étape sur la gouvernance de la FIFA

Après la position prise par le Comité Exécutif lors de sa réunion du 10 septembre, Philippe DIALLO présente un point d'information relatif à la gouvernance du football international.

Un Conseil de la FIFA se tient ce jour. Les évènements survenus depuis le mois de juillet dernier seront abordés, ainsi qu'une proposition de redistribution des réserves de la FIFA aux fédérations membres. L'UEFA et la CONCACAF ont formulé la demande de reversement de 2 milliards d'euros de réserves de manière uniforme, soit 10 millions d'euros par fédération.

Philippe DIALLO rappelle que le principe de solidarité est non négociable, mais juge nécessaire que de nouveaux critères soient introduits afin que les revenus importants générés par la Coupe du monde de la FIFA bénéficient notamment aux sélections nationales qui créent la valeur de cet évènement par leur participation.

Il est précisé qu'un échange en visioconférence avec les 211 fédérations est prévu le 21 novembre prochain, tandis que des procédures judiciaires sont toujours en cours pour récupérer la documentation relative au projet avorté de « FIFA Forward Entreprise ».

La contribution française, évoquée lors du dernier Comité Exécutif, a donné lieu à plusieurs consultations de spécialistes de la gouvernance internationale. Les entretiens se poursuivent afin que cette contribution, portant à la fois sur la gouvernance de la FIFA et sur l'équilibre financier du football international, soit finalisée dans les semaines à venir.

Plusieurs propositions de réformes soumises par l'UEFA sont par ailleurs présentées au Comité Exécutif. Il est rappelé que la recherche d'un candidat à la présidence de la FIFA se poursuit, Victor MONTAGLIANI s'étant retiré alors que les candidatures doivent être déposées avant le 18 novembre.

3) Point d'étape sur les travaux relatifs à l'organisation du football professionnel

Philippe DIALLO revient sur l'avancement des travaux relatifs à l'organisation du football professionnel. Le groupe de travail politique s'est réuni pour la première fois le 1er octobre et se retrouve ce jeudi 15 octobre pour une deuxième réunion. L'objectif est notamment de trouver des points d'accord sur la gouvernance de la future société de clubs.

Après consultation des collèges de Ligue 1 et de Ligue 2, un consensus se dégage sur la forme d'un directoire et d'un conseil de surveillance majoritairement composé de clubs de Ligue 1 et de représentants de CVC, avec un siège pour la FFF. La présence des familles du football, souhaitée par l'ensemble des parties mais dont la compatibilité avec les dispositions de la loi du 3 août 2026 n'est pas garantie, fait l'objet d'un débat. Les échanges portent également sur le transfert des actifs de la LFP et sur la durée de la convention de subdélégation qui liera la société de clubs à la FFF.

Dans l'attente du décret précisant les compétences subdélégables par les fédérations, il est rappelé que la FFF souhaite que la société puisse organiser et valoriser les compétitions de Ligue 1 et de Ligue 2. Si la loi exclut expressément l'intégration de la DNCG au périmètre de la société de clubs, une discussion technique est en cours sur la commission de discipline amenée à régir les compétitions en question.

La réunion de ce jeudi 15 octobre doit permettre d'aborder notamment les flux financiers, en ce compris les mécanismes de solidarité entre le football professionnel et amateur, et entre le football masculin et féminin. La dernière réunion est fixée au 29 octobre, avec pour objectif la soumission de l'ensemble des textes à l'Assemblée Fédérale du 9 janvier.

En parallèle, un travail est mené avec les collèges des Présidents de Ligue et de District sur la répartition des voix issues de la limitation de la part des clubs à statut professionnel. Une proposition sera finalisée rapidement en vue de sa présentation au Comité Exécutif.

Vincent LABRUNE se réjouit des bonnes dispositions dans lesquelles se tiennent les débats. Il indique également que la LFP est favorable à l'attribution d'une voix délibérative aux familles au sein du futur organe de gouvernance de la société de clubs, comme l'ont voté à l'unanimité les collèges de Ligue 1 et de Ligue 2.

En conclusion, Philippe DIALLO rappelle que le texte final devra être équilibré et répondre efficacement aux différents enjeux, son adoption nécessitant une approbation à la majorité qualifiée de l'Assemblée Fédérale, le 9 janvier prochain.

4) Processus de recrutement du Directeur Technique National

Jean-François VILOTTE rappelle le cadre mis en place par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour la désignation des Directeurs techniques nationaux (DTN).

Alors que la FFF constituait jusqu'ici une exception, il est précisé que le DTN doit être un cadre d'Etat nommé selon une procédure prévue par le Code du sport, associant le ministère à la fédération. Ce nouveau cadre sera opérationnel en janvier 2027. En conséquence et afin d'assurer la continuité des activités, un contrat à durée déterminée portant jusqu'à la fin de l'année civile sera conclu avec Hubert FOURNIER.

III. Affaires administratives

1) Présentation des comptes arrêtés au 30 juin 2026

Véronique LAINE présente les comptes définitifs de la saison 2025/2026. Grâce à une nette progression des recettes et à la maîtrise des charges, le résultat net atteint 4,1M€ sur l'exercice. Ce résultat témoigne d'une

gestion rigoureuse, dont la FFF peut se féliciter et qui lui permet de poursuivre la tenue de l'ensemble de ses engagements.

Marc VARIN confirme et détaille l'augmentation des recettes, portée par les contrats de partenariat et par la convention conclue avec le nouveau concessionnaire du Stade de France. Cette hausse a permis le respect des engagements de la Conférence nationale du football, avec 120M€ mis à disposition du football amateur, mais aussi le maintien de la solidarité avec le football professionnel, matérialisée par un second abandon de créance de 10M€ lié aux frais d'arbitrage.

Outre le résultat net positif, la solidité des fonds propres, le faible endettement et la reconstitution de la trésorerie sécurisent la capacité d'engagement de la FFF.

Philippe DIALLO se réjouit de ces résultats positifs qui marquent une gestion financière maîtrisée au service des engagements fédéraux. Il pointe toutefois un élément d'incertitude pour la saison 2026/2027, à savoir la commercialisation des droits audiovisuels de la Coupe de France Crédit Agricole. Cette problématique ne relève pas de la FFF mais de la relation entre France Télévisions et l'Etat, qui n'a pas permis à l'audiovisuel public de prolonger son engagement jusqu'ici. Les négociations se poursuivent afin de trouver un accord. En tout état de cause, ce point doit être finalisé d'ici le mois de novembre.

Pascal LECLERC, Commissaire aux comptes, présente son analyse sur les comptes clos au 30 juin 2026. Il indique que son intervention s'est déroulée dans de très bonnes conditions et qu'elle a comporté :

- Une revue des processus et de l'environnement de contrôle interne ;
- La réalisation d'un audit ;
- La présentation des conclusions au comité d'audit interne.

Le processus de production de l'information financière a été respecté, tout comme le calendrier de clôture. Par ailleurs, une analyse approfondie a été menée sur les sujets présentant des niveaux de risque plus importants. Celle-ci n'a révélé aucune anomalie, les commissaires aux comptes validant les approches comptables retenues par la FFF.

Sous réserve de la finalisation de dernières diligences mineures, le commissaire aux comptes se déclare en mesure de certifier sans réserve les comptes clos. Il formule une observation technique, qui ne remet pas en cause son opinion sur les comptes.

Après avoir entendu le rapport de Pascal LECLERC, le Comité Exécutif approuve l'arrêté des comptes au 30 juin 2026.

2) Répartition des subventions de fonctionnement

Une proposition d'évolution des subventions de fonctionnement et des conventions d'objectifs accordées aux Ligues, formulée par le Collège des Présidents de Ligue, est présentée.

L'augmentation de l'enveloppe dédiée aux subventions de fonctionnement et sa répartition sont approuvées par le Comité Exécutif.

En conclusion, Philippe DIALLO rappelle que le ruissellement jusqu'aux clubs est nécessaire pour que l'action fédérale ait un impact concret pour les licenciés. A cet égard, il souligne l'importance de la solidarité entre Ligues et Districts.

3) Aide exceptionnelle au transport en faveur des clubs

Jean-François VILOTTE présente une opération destinée à aider les clubs à faire face à l'impact de la hausse des prix du carburant sur leur budget de fonctionnement. L'objectif recherché est de proposer aux clubs un dispositif simple et lisible, pour assurer son efficacité et éviter toute difficulté dans sa mise en œuvre.

Le dispositif consiste en une aide ponctuelle et exceptionnelle, proportionnelle au nombre de licenciés, répartie selon quatre catégories de clubs :

- Clubs de 100 licenciés ou moins : aide de 100€
- Clubs entre 101 et 249 licenciés : aide de 200€
- Clubs entre 250 et 499 licenciés : aide de 300€
- Clubs de 500 licenciés ou plus : aide de 500€

Au total, ce sont 2,26M€ qui seraient mobilisés par la FFF pour accompagner concrètement 11 313 clubs, soit tous les clubs actifs cette saison ayant enregistré *a minima* 6 licences en 2025/2026.

Pour assurer la simplicité de l'opération, une communication à destination des clubs serait lancée pour les inviter à actualiser leurs coordonnées bancaires sur FootClubs. De cette manière, leur compte serait automatiquement crédité de la somme correspondant à leur nombre de licenciés le 15 novembre prochain.

Le Comité Exécutif approuve la mise en place de cette opération ayant vocation à soutenir directement les clubs dans leur activité. Il est précisé que les Ligues et Districts qui le souhaitent peuvent compléter cette aide pour les clubs de leur territoire.

4) Format de la finale de la Coupe Nike Féminine U18

Afin d'éviter un conflit de calendrier avec les échéances internationales des sélections féminines de jeunes, le Comité Exécutif approuve la dissociation de principe de la finale de la Coupe Nike Féminine U18 de la finale de Coupe de France féminine, en cas de confrontation avec l'UEFA Euro U17 féminin.

En cette saison 2026/2027, la finale de la Coupe Nike Féminine U18 aura donc lieu le week-end du 1er mai 2027, tandis que la finale de Coupe de France féminine est maintenue au week-end du 22 mai 2027.

5) Transfert du siège du District de Seine-Saint-Denis

Marc VARIN présente la demande de transfert du siège du District de Seine-Saint-Denis.

Le Comité Exécutif ajourne ce point, dans l'attente de la réception des pièces complémentaires nécessaires.

6) Projet cadre de « Filière féminine »

Hubert FOURNIER et Philippe JOLY présentent le projet cadre de « Filière féminine », qui a fait l'objet d'une consultation large de l'écosystème fédéral, et en exposent les objectifs généraux et opérationnels.

L'enjeu est de mettre en œuvre un projet global, de la pratique de base à l'élite, pour augmenter le vivier de joueuses et alimenter le haut niveau en vue de remporter des titres dans les compétitions internationales. Ce plan s'articule donc autour des trois piliers que sont le développement des pratiques, le Projet de performance fédéral et la politique de formation.

Des objectifs sont identifiés pour chacun de ces piliers :

- Développement des pratiques :
    - Garantir un suivi statistique régulier des licences, afin de disposer d'un diagnostic précis et actualisé pour réajuster ou renforcer les orientations ;
    - Concevoir et animer un plan stratégique de territoire des Equipes Techniques Départementales, et évaluer l'impact de ce plan sur le développement des clubs et des pratiquantes ;
- Projet de performance fédéral :
    - Assurer et optimiser le maillage territorial des structures d'accès vers le haut niveau ;
    - Gagner un titre avec l'Equipe de France ;
- Formation :
    - Inciter des femmes et jeunes filles à prendre des responsabilités d'encadrement d'équipes ou de clubs ;
    - Fidéliser les éducatrices et animatrices en activité dans les clubs ;
    - Améliorer le niveau d'enseignement et d'animation des encadrants ayant la responsabilité d'une équipe féminine.

La mise en œuvre de ce projet serait pilotée par Philippe JOLY, au sein de la Direction technique nationale et en collaboration avec les différentes directions fédérales et des élus référents au sein du Comité Exécutif.

Jean-Michel AULAS se réjouit de la spécialisation technique pour le football féminin, formalisée à travers ce projet cadre et jugée nécessaire au regard du travail important restant à mener pour son développement.

Sur la question de l'accompagnement d'éducatrices, un élargissement du périmètre du programme Next Gen Coaches est évoqué pour inclure de nouvelles catégories d'âge.

Plusieurs problématiques sont pointées, comme le manque de confiance dans les débouchés proposés, la méconnaissance des aides existantes en matière de formation ou encore la durée des formations pour les joueuses en activité.

Au niveau des Districts, au plus près de la pratique, il est jugé indispensable de trouver des personnes en capacité de piloter l'ensemble de ces actions et d'y consacrer la majeure partie de leur activité. Si les conseillers en développement associatif est évoquée, Claude DELFORGE précise que ces conseillers ne sont pas des conseillers techniques et qu'ils ne peuvent être dédiés à ces questions. En revanche, le suivi du projet club étant au cœur de leurs missions, ils peuvent travailler en partie sur le développement du football féminin comme élément structurant de la démarche associative d'un club.

La direction présentée pour ce projet cadre est approuvée par le Comité Exécutif.

7) Football des moins de 5 ans

Pauline BLONDEAU présente un projet de développement d'une offre de pratique pensée spécifiquement pour les enfants de moins de 5 ans. Si plusieurs initiatives locales existent en la matière, l'ambition est de basculer vers une offre fédérale reconnue au niveau national, harmonisée et valorisée.

En préambule, il est précisé que cette pratique doit être une activité d'éveil et non une préformation technique ou une offre de football classique.

Les objectifs identifiés sont les suivants :

- Officialiser la pratique par une reconnaissance institutionnelle et une harmonisation autour d'un cadre commun ;
- Développer cette pratique, qui constitue un levier d'augmentation du nombre de licenciés et de développement du football féminin ;
- Sécuriser les accueils en garantissant des conditions pédagogiques et organisationnelles adaptées ;
- Accompagner les clubs dans le contenu proposé, par la production d'outils simples et clés en main ;
- Assurer l'attractivité de la pratique par la construction d'une identité nationale forte ;
- Recruter et fidéliser les pratiquants avec la création d'une passerelle naturelle vers les catégories U6-U7.

Autour d'un comité de pilotage supervisé par le COMEX et le BELFA, des groupes de travail seraient missionnés pour approfondir les enjeux nécessaires à la concrétisation du projet (définition d'une philosophie de pratique, d'une identité visuelle, des conditions règlementaires d'existence de la pratique, déploiement national).

Pierric BERNARD-HERVE salue ce travail nécessaire, qui assurerait la qualité de l'accueil et de l'encadrement. Les élus confirment la nécessité d'un cadre national, pour éviter le lancement d'initiatives isolées et déstructurées. Cette nouveauté est perçue avec optimisme, d'autant que la mise à disposition de vestiaires n'est pas indispensable et que l'ouverture de la pratique ne poserait donc pas de problématique directe au niveau des infrastructures.

Pascale EVAIN fait part de ses réserves quant à l'ouverture de licences à des enfants de 4 ans, et estime qu'un cadrage strict sera un préalable indispensable à toute formalisation d'une offre de pratique spécifique.

Vincent LABRUNE félicite également Pauline BLONDEAU et les participants pour la qualité de ce travail, jugeant que la FFF doit impérativement disposer d'une offre pour les moins de 5 ans.

Le Comité Exécutif approuve les orientations présentées pour ce projet, un point d'étape sera réalisé au printemps pour faire le point sur les avancées et préparer une présentation à l'Assemblée Fédérale du 5 juin 2027.

8) Organisation de l'Assemblée Fédérale du 5 juin 2027

Ce point est ajourné et sera abordé lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif, le mardi 17 novembre.

9) Protocole transactionnel avec les ayants-droits de l'Eléphant de Nantes

Le Comité Exécutif approuve le protocole transactionnel visant à clore le litige entre la FFF et les ayants-droits de l'éléphant de Nantes, et autorise le Président Philippe DIALLO à le signer.

10) Renouvellement de l'adhésion de la FFF au COSMOS

Le Comité Exécutif,

Philippe DIALLO ne prenant pas part aux délibérations ni au vote,

Approuve le renouvellement de l'adhésion de la FFF au COSMOS, en tant que « tête de réseau ».

11) Challenge national scolaire Futsal

Le Comité Exécutif approuve la dénomination « Pierre Jacky » pour le Challenge national scolaire Futsal, dont la première édition se tiendra en cette saison 2026/2027.

12) Point DSI

Cédric BETTREMIEUX présente un point d'information sur les chantiers en cours en matière informatique.

Trois déploiements sont prêts ou déjà déployés : une généralisation de l'authentification multi-facteurs sur FootClubs, de la WebApp FMI et le basculement des pages Compétitions des sites de Ligues et Districts vers epreuves.fff.fr, prévu à partir de la fin du mois d'octobre.

IV. Affaires juridiques

1) Examen d'une éventuelle saisine disciplinaire concernant le District Parisien de football

Le Comité Exécutif,

Vu le règlement disciplinaire de la FFF,

Pris connaissance des conclusions de l'audit interne de la FFF portant sur l'organisation d'un déplacement à Prague (République tchèque) organisé par le District Parisien de football, entre le 13 et le 17 mai 2026,

Constate que le rapport a identifié des manquements dans l'organisation de ce déplacement,

Décide de saisir la Commission fédérale de discipline sur la base des faits constatés, afin d'identifier les comportements répréhensibles et de juger les responsabilités disciplinaires dans la gestion et l'organisation de ce déplacement.

2) Désignations

A) Comité conformité

Le Comité Exécutif,

Virginie MOLHO ne prenant pas part aux délibérations ni au vote,

Approuve la désignation de Virginie MOLHO au sein du Comité conformité, en remplacement d'Hélène SCHRUB.

B) Commission fédérale de contrôle des clubs

Le Comité Exécutif approuve la désignation des personnes suivantes au sein de la Commission fédérale de contrôle des clubs :

- Représentant du SNAAF : Valentin HARRIBEY, en remplacement de Nicole FACY ;
- Membre indépendant : Jordan LOGIN, en remplacement de Quentin METTE.

C) Commission fédérale des éducateurs et entraîneurs de football

Le Comité Exécutif,

Bertrand REUZEAU ne prenant pas part aux délibérations ni au vote,

Approuve la désignation de Richard DEZIRE en tant que représentant de l'UNECATEF au sein de la Commission fédérale des éducateurs et entraîneurs de football, en remplacement d'Emmanuel TREGOAT.

D) Commission fédérale du calendrier

Le Comité Exécutif approuve la désignation des personnes suivantes au sein de la Commission fédérale du calendrier :

- Sélectionneur national : Zinédine ZIDANE, en remplacement de Didier DESCHAMPS ;
- Représentante de la LFP : Hélène SCHRUB, en remplacement d'Arnaud ROUGER.

V. Président de la Ligue du Football Amateur

1) Communication

Claude DELFORGE indique que 52 conseillers en développement associatif ont été accueillis à la FFF pour un séminaire. Cet accueil s'inscrit dans un parcours d'accompagnement à leur prise de fonctions, incluant également une formation mensuelle en visioconférence.

Par ailleurs, il se réjouit de la réussite du dispositif FAFA Petit matériel, dont 80 % des commandes ont déjà été passées par les clubs. En Coupe de France Crédit Agricole, vingt-quatre exploits éligibles à une aide fédérale ont été recensés, représentant 2 500 € de bons d'achat Nike à destination des clubs concernés.

Les 28 et 29 octobre, la quatrième étape des journées inter-régionales se tiendra à Rennes avec les représentants des Ligues de Bretagne, des Pays de la Loire, de Normandie et du Centre Val-de-Loire.

Enfin, les groupes de travail poursuivent leur réflexion sur la modernisation des équipes techniques régionales ainsi que la féminisation des instances. En tant que référente parité, Pascale EVAIN sera intégrée à ces travaux.

VI. Président de la Ligue de Football Professionnel

1) Communication

Comme annoncé lors de la précédente réunion du Comité Exécutif, Vincent LABRUNE indique que les équipes de LFP Media travaillent au lancement d'une consultation pour les droits d'exploitation audiovisuelle de la Ligue 1 McDonald's.

Grâce à un contexte plus favorable que lors des saisons précédentes, le périmètre de cette consultation pourrait débuter dès la saison 2027/2028, en cas d'approbation par le prochain Conseil d'administration, le 21 octobre. La finalisation des lots de la consultation et du comité de pilotage en charge de sa supervision interviendra dans l'intervalle.

VII. Questions diverses

1) Situation de Mohamed SANHADJI

Le Président Philippe DIALLO informe le Comité Exécutif de la situation de Mohamed SANHADJI. Présent de longue date auprès de l'Equipe de France, l'intéressé a fait l'objet au mois de septembre d'une mise en examen et d'un placement sous contrôle judiciaire.

Face à cette situation, la FFF l'a mis à pied à titre conservatoire en vue d'un entretien préalable à un licenciement. Le Président précise que la Fédération n'est pas mise en cause, la situation de travail étant documentée et justifiée, et qu'elle s'est par ailleurs constituée partie civile.

2) Célébration des 20 ans de la loi Lamour

Jean-Claude LEFRANC remercie la FFF pour l'accueil de la célébration des 20 ans de la loi dite « Lamour » du 23 octobre 2026, qui sera organisée le lundi 19 octobre prochain au siège de Grenelle.

◆◆◆◆◆◆◆◆

Les prochaines réunions du Comité Exécutif auront lieu :

- **Le mardi 17 novembre à 9h30**
- **Le mercredi 16 décembre à 10h00**

